

Nom et coordonnées de l'école :

Ecole primaire
9 route de Boutric
05 56 72 68 10

Commune :
ISLE SAINT GEORGES

**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ECOLE 1^{ER} TRIMESTRE**

Date : Mardi 15 octobre 2024

Circonscription TALENCE

Présents :

Présidente - directrice d'école : Mme BRIATTE Audrey

Inspecteur de l'éducation nationale : Mr SICARD

Equipe enseignante :	Mme LETABLE (PS/MS/GS) Mme RODRIGUEZ (CE1/CE2)
Le maire ou son représentant :	Mme DAUBANES (maire)
DDEN :	
Invités (personnel municipal,...) :	Mme GERMON (péri-scolaire) Mme CAMBLONG (ATSEM) Mme TESTU (RPE) Mme LAMALLE (RPE) Mme DE CARVALHO (RPE)

Excusés : Mr SICARD (Inspecteur de l'Education Nationale)

Début du conseil d'école : 18h00

Secrétaire de séance : Mme RODRIGUEZ

- Règlement intérieur et rôle du conseil d'école

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, sur demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres. Le conseil d'école est l'organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. Il se prononce sur les principales questions de vie scolaire et établit le règlement intérieur de l'école.

- Présentation des membres du Conseil d'école

Sont membres de droit du conseil d'école le directeur d'école, l'IEN, la communauté éducative (enseignants, parents d'élèves élus titulaires, un enseignant du RASED), la mairie (le maire et un de ses conseillers). Ces membres ont le droit de vote au conseil d'école. Les autres (par exemple parents suppléants, autres membres du RASED) n'ont pas de voix lors de votes.

- Résultats des élections de représentants de parents d'élèves

Sur 68 inscrits, 41 votants, 41 suffrages exprimés. Taux de participation : 62,12%. C'est une participation légèrement en baisse par rapport à l'année dernière (69%).

EDUCATION NATIONALE

I) Fonctionnement de l'école

Effectifs

Dans l'école, nous avons 3 classes pour 43 élèves.

La classe 1 : Classe de PS/MS/GS de 19 élèves

La classe 2 : Classe de CE1/CE2 de 11 élèves

La classe 3 : CM1/CM2 de 13 élèves

L'effectif prévisionnel pour la rentrée 2025 est actuellement de 39 élèves. Il y a 8 CM2 qui partent en 6^{ème}, 6 PS qui entreraient.

Une fermeture de classe est ainsi prévue pour la rentrée 2025, et sera officiellement prononcée au cours du mois de février 2025. L'école ne comptera plus que 2 classes.

Mme Daubanes rappelle la mobilisation qui avait été faite par les parents, la mairie il y a quelques années lors d'une précédente annonce de fermeture. Elle propose d'envoyer un mail à tous les parents de la part de la mairie pour partager cette information et voir si les parents seraient prêts à se remobiliser aujourd'hui.

Les enseignantes rappellent que cette fermeture est cohérente au regard des effectifs prévus, et qu'une mobilisation sans augmentation d'effectifs risque d'être vaine.

Mme Daubanes reparle de la demande de RPI refusée à deux reprises par les parents délégués de l'école du village d'à côté, Ayguemorte-les-Graves.

Proposition de mise en relation avec les parents délégués de l'école pour voir si ce projet pourrait être revu et accepté ? Mme BRIATTE va contacter l'école d'Ayguemorte afin de voir ce qu'il est possible de faire.

a) Règlement intérieur et Charte de la Laïcité et Charte de la Diversité

Le règlement intérieur n'a pas été modifié par rapport à l'année dernière.

Mme BRIATTE rappelle le paragraphe « **Objets interdits à l'école** »

- tout objet présentant un risque pour lui-même ou pour autrui (couteaux, cutters, pétards...)
- tout objet ou jeu venant de la maison et dont l'école ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte ou de dégradation (bijoux, cartes, jeux électroniques, argent...)
- les téléphones portables (art. L.551-5 du code de l'éducation, modifié par la loi 2018-698 du 3/08/2018 - art. 1) »

Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur pour l'année scolaire 2024-2025 a été voté à l'unanimité et prend effet dès le 16 octobre 2024. Il sera envoyé par mail aux parents des élèves de l'école. Un accusé de lecture sera collé dans les cahiers de liaison ou envoyé via Educartable et devra être signé par les parents et les élèves.

Les chartes de la laïcité et de la diversité seront collées dans les cahiers de liaison ou glissées dans les pochettes ?) des élèves et devront également être signées.

b) Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement scolaire

Présentation de l'annexe 2 du règlement intérieur

- La responsabilité du traitement
- Les modalités du traitement
- Les mesures de protection à prendre
- Le suivi post événement

c) Présentation du plan de continuité pédagogique

En cas de fermeture d'école ou de classe (dans le cas où la situation sanitaire changerait) les enseignantes fourniront le travail à faire via l'application Educartable ou un Padlet. Il semble important de préciser que ce plan de continuité pédagogique ne concerne que les fermetures d'école ou de classe, et non pas les absences ponctuelles d'élèves pour maladie ou autre motif.

d) Sécurité à l'école

La sécurité incendie

Deux exercices incendies doivent être réalisés dans le courant de l'année. Le premier a eu lieu le 19/09 et s'est déroulé dans le calme. Les élèves ont suivi les consignes de sécurité et l'école a été évacuée en 55 secondes.

La mise en place de talkie-walkies a permis de réduire considérablement le temps d'évacuation pour la classe de maternelle (1min15 l'année dernière) qui était la classe qui rencontrait des difficultés à entendre l'ancien signal. L'équipe enseignante remercie une nouvelle fois la mairie pour cet investissement.

Mme Daubannes explique que le point de rassemblement va changer : ce sera maintenant le petit portillon. Le grand portail doit rester accessible pour laisser circuler les camions de pompiers le cas échéant. Ainsi, les élèves ne doivent pas se trouver devant.

Le plan Vigipirate

Dans le cadre du plan Vigipirate, les écoles doivent mettre en œuvre deux PPMS (plan de prévention et de mise en sécurité) : un PPMS « risques majeurs » (type accident technologique, climatologique ou accidents avec produits chimiques) et un PPMS « attentat-intrusion » (sur site ou à proximité). Ceux-ci sont mis à jour chaque année et des exercices sont effectués afin de s'assurer de la compréhension et de l'application des consignes et des signaux d'alerte par les élèves.

Un premier exercice a eu lieu le jeudi 10 octobre selon le scénario d'une intrusion dans l'école par le portail du 9 route de Boutric. Les élèves et les enseignants des classes 2 et 3 se replient dans la classe 2. Les élèves, enseignants et atsem de la classe 1 se replient dans le dortoir de la classe 1. Cette année, l'exercice a duré une vingtaine de minutes, sur préconisation de l'assistant de prévention de la circonscription. Pour les élèves de maternelle, cet exercice a été présenté sous la forme d'un jeu de cache-cache, Mme BRIATTE devait les trouver. L'exercice s'est très bien déroulé pour eux, ils ont su rester calmes et patients tout au long de l'exercice. Concernant les élèves d'élémentaire, bien qu'ils aient eu connaissance de l'itinéraire de mise à l'abris et que le calme ait été fait rapidement dans un premier temps, ils se sont rapidement dissipés au sein du lieu de mise en confinement. Cela montre l'importance de réaliser des exercices longs (une vingtaine de minutes) et plus réguliers, afin de leur apprendre à gérer cette attente.

Le compte rendu du PPMS sera envoyé à la mairie pour qu'ils puissent voir les modifications.

La clé de la salle des Gravettes a bien été fournie à chaque enseignante de l'école, ce qui permet un repli en cas d'intrusion par l'arrière de l'école. Par ailleurs, les serrures ou clés manquantes ont toutes été réparées ou fournies à la pré-rentrée par la mairie.

Un deuxième scénario PPMS risques majeurs sera à effectuer avant mi-février.

Nous rappelons également les horaires d'ouverture du portail le matin, à savoir de 8h35 à 8h45. Toute personne arrivant après 8h45 trouvera le portail fermé, et devra ramener son enfant à la récréation (10h15 – 10h30) ou à 12h. Il en est de même pour le retour de pause méridienne de 13h35 à 13h45, la récréation suivante est à 15h15. Nous ne pouvons pas laisser les classes sans surveillance pour aller ouvrir le portail. L'équipe enseignante tient à préciser, qu'au-delà des questions de sécurité, le respect de ces horaires permet de dispenser aux élèves les meilleurs apprentissages possibles.

e) Budgets municipaux

L'enveloppe globale pour l'année 2024 s'élève à 2 627 euros (2167 euros pour les classes et 460 euros pour le « bureau », utilisé pour des commandes communes à l'école (feuilles, enveloppes élections, ..)

S'ajoute à cela le budget piscine : ... euros pour 8 sorties piscines (entrées et bus).

f) Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative

Solde en début d'année : 1420,43 euros (mais il faut déduire des montants que les enseignants ont dépensé actuellement pour équiper leur classe en attendant les mandataires)

Donations de septembre : 265 euros de dons (il faut déduire la cotisation qui est autour de 150 euros)

Rentrées d'argent prévues (à ce jour) : photographies scolaires (2 décembre), marché de Noël (20 décembre), et actions de l'association de parents d'élèves « les cartables fleuris »

g) Communication : Parents / Enseignants / Direction / Mairie

Parents/enseignants

La communication entre parents et enseignants passe par le cahier de liaison ou l'application « Educatable » en cas de demande de rdv, de justification d'absence, ou de toute autre demande.

Mme BRIATTE rappelle la nécessité de prévenir de l'absence d'un enfant le jour-même, en laissant un mot sur Educatable, appel ou mail à l'école (même laisser un message sur le répondeur), et de la justifier au besoin au retour de l'enfant.

Parents/direction

Les demandes de rdv avec la directrice ou de document administratif doivent être formulées par courriel : e.islestgeorges@ac-bordeaux.fr

Parents/mairie

Les parents doivent communiquer dans un premier temps avec les agents responsables du temps périscolaire avant de s'adresser au secrétariat, suivant le motif de la demande.

Mme Daubanes souligne l'importance d'avoir d'abord un dialogue avec les agents avant de s'adresser directement à la mairie. Elle rappelle le règlement intérieur lié à l'utilisation et inscription au service de restauration scolaire.

Les élèves peuvent s'inscrire d'entrée pour toute l'année et les parents peuvent les désinscrire si jamais ils ne souhaitent plus qu'ils déjeunent à la cantine.

Mme Daubanes souligne l'importance du dialogue avec les parents.

II) Projets et vie de l'école

a) Axes généraux

Le projet d'école 2020-2024 prévoit :

- Le langage pour penser
- Citoyenneté et vivre ensemble (messages clairs, médiateur ...)
- Favoriser l'intégration des élèves à besoins éducatifs particuliers

Une nouvelle réforme avec les évaluations d'école impose un changement de projet d'école l'année qui suit cette évaluation. Pour l'instant nous restons donc avec ce projet d'école.

b) Projets

Projets de classe

- **Projet jardinage** (maternelles) : jardinage avec une parcelle au jardin partagé de la commune, école et cinéma avec 2 sorties cinéma dans l'année, Silène EDGAR intervention dans le cadre de la fête du livre de Léognan (14 novembre), projet lecture/écriture/illustration autour d'un album. Thème les animaux du monde sur toute l'année
- **Projet tour du monde** (CE1/CE2) : travail autour des pays du monde et mise en place d'une correspondance avec une classe aux Etats-Unis.
- **Projet autour du développement durable/océan** (CM1/CM2) : projet partenarial avec la fondation Tara Océan à travers l'opération « Échos d'escale. »

Projets d'école

- **Spectacle de décembre** : pas de budget pour l'instant. Mme Daubanes propose de voir si on peut se regrouper avec l'école d'Ayguemorte-les-Graves pour le spectacle. Mme Briatte répond qu'elle va se mettre en contact avec l'école d'Ayguemorte à ce sujet également.

- **Relance de l'USEP** : AG prévue le 5 novembre à 18h. L'USEP permettrait d'organiser des rencontres sportives, de débloquer des fonds aussi qui sont liés à cette association.

- **Goûter et marché de Noël** : vendredi 20 décembre à la salle des Gravettes. L'APE est en contact avec le centre équestre de Beautiran pour envisager une balade en calèche.

- **Fête du printemps/carnaval** : date et organisation à prévoir

- **Alimentation** : petit déjeuner, date à prévoir

- **Sorties** en fonction du budget que nous aurons, notamment du budget de la coopérative. Idéal :

- *Maternelles* : Musée d'histoire naturelle à Bordeaux

- *CE1/CE2* : Kheops

- *CM1/CM2* : salon nautique d'Arcachon, musée de la Mer à Bordeaux

- **Journée nationale de lutte contre le harcèlement** : 7 novembre 2024

- **Novinbr'art** : 15/16/17 novembre

c) Accueil périscolaire

La garderie se déroule le matin à compter de 7h30, et le soir jusqu'à 18h30 sous la responsabilité de la mairie. Les élèves sont également pris en charge par le personnel municipal de 12h à 13h35 sur le temps de la pause méridienne.

III) Parcours de l'élève

a) Dispositifs d'aide (APC, Devoirs faits, pôle ressources, RASED...)

Évaluations de début d'année (diagnostiques)

Évaluations de CE1/CE2/CM1/CM2 : les évaluations sont nationales, et leurs résultats sont également traités au niveau national. Les parents ont été destinataires des résultats de leurs enfants.

Ces évaluations permettent de faire le point sur les acquis des élèves et de recevoir à l'issue de celles-ci les parents des élèves en difficulté afin de mettre en place pour ces élèves des PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) fixant des objectifs généraux de réussite.

Le RASED

Notre école est pourvue d'une psychologue de l'Éducation Nationale qui se déplacera dans notre école pour effectuer des suivis en fonction de nos besoins. Nous rappelons aux parents qu'ils peuvent à tout moment demander à rencontrer la psychologue scolaire s'ils le souhaitent. Ses coordonnées peuvent être données sur simple demande formulée auprès des enseignantes de l'école.

Les APC (activités pédagogiques complémentaires)

Suivant les recommandations ministérielles, les APC ont pour objectifs cette année de rendre les élèves plus à l'aise en lecture et face à l'écrit mais également en mathématiques. Les différentes périodes seront consacrées à la remédiation en lecture, et en mathématiques, des élèves de l'école les plus fragiles. Les parents des élèves concernés en seront informés.

b) Actions cycle 3

Le conseil école-collège (CEC)

Le conseil école-collège a pour objectif de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré. Il réunit des enseignants du collège et des écoles du secteur de celui-ci. Le conseil école collège est présidé par la principale du collège et l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription. Il se déroule au collège de Cadaujac, et Mme Briatte (directrice et enseignante du cycle 3) y participera.

Cycle natation

Les élèves de CM1 et CM2 bénéficient d'un cycle natation afin de valider le brevet « ASNS » (Attestation du Savoir Nager en Sécurité). Ce test officiel se présente sous la forme d'un parcours qui permet d'évaluer différentes compétences permettant d'assurer aux élèves leur propre sécurité dans l'eau. Il peut ensuite être admis comme test de sécurité pour la pratique des activités nautiques. Cette année, tous les élèves de la classe 3 participeront à ce cycle natation. Celui-ci se déroulera à la piscine de Villenave d'Ornon, durant la période 3 du 27 janvier au 4 avril 2025 les mardi matins. Nous nous y rendrons en car en compagnie des élèves d'Ayguemorte-les-Graves.

Pour rappel, sans parents accompagnateur nous ne pourrions assurer les séances pour des raisons de sécurité. Il avait été évoqué la possibilité de faire un « pool » d'IEB avec Ayguemortes, mais ils manquent également de volontaires et ce n'est pas sûr qu'ils puissent combler tous nos besoins.

MAIRIE

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Est-il possible d'avoir le compte-rendu du dernier conseil d'école ?

Il a été envoyé ce jour à la mairie pour publication sur le site internet de la ville. La réponse des RPE ayant tardée (reçue à la fin du mois d'août), il a mis du temps à pouvoir être finalisé.

Le foot prend beaucoup de place dans la cour, on pourrait peut-être mettre à disposition d'autres ballons (basket, handball, rugby...)?

L'achat de ballons de basket et ballons en mousse supplémentaires est prévu.

Les enseignantes pensaient aussi décaler le terrain de football sur un côté de la cour et mettre à disposition les cages de but.

Et par la même occasion remplacer les vieux paniers de basket qui sont visiblement trop hauts pour les enfants ?

La hauteur des paniers respecte la réglementation pour les enfants de moins de 11 ans. Les élèves y jouent régulièrement. Par ailleurs, ils ne pourront pas être remplacés, car ils ne sont pas abimés, et les filets ont été changés l'année dernière. Le filet sous le préau vient d'être changé, il est tout neuf.

Fin du conseil d'école : 19h45

Prochain conseil d'école aura lieu le : 18 mars 2025

Fait à ISLE-SAINT-GEORGES, le 15 octobre 2024

Le Directeur ou la Directrice,
Président(e) du Conseil d'Ecole



Le Secrétaire de séance :

